



Test psychotechnique

Par adriv

Bonjour,

J'ai eu mon permis de conduire suspendu 6 mois en avril 2015 car positif au cannabis.

A la fin de ma suspension j'ai du passer une analyse d'urine stup, un test psychotechnique ainsi qu'une visite médicale avec un médecin agréé par la préfecture pour récupérer mon permis.

Je me suis aperçu récemment que mon permis a une date de validité est qu'il n'est plus valable depuis 2022.

Je suis en train de faire les démarches nécessaires pour me mettre en conformité et obtenir un permis "définitif" (sans date de validité).

Je dois fournir de nouvelles analyses urinaires ainsi que passer une visite médicale. En revanche, suis-je obligé de passer de nouveau un test psychotechnique ?

Je connais une personne dans la même situation que moi et le médecin agréé par la préfecture ne lui a pas demandé le test psychotechnique car celui-ci serait nécessaire uniquement pour récupérer son permis en fin de suspension.

Pouvez-vous me confirmer avec certitude si je dois passer ou non le test ?

Par avance merci,

Cordialement.

Par lavigie

Bonjour

Vous avez donc un permis non prorogé à validité restreinte.

La seconde visite médicale pour prorogation ne demande pas de test psychotechnique

Faites-vous confirmer par le site de votre préfecture.

Attention, vous êtes en contravention avec ce permis et l'assureur vous demandera des comptes et refus d'indemnisation personnelle si accident.